RAPPORT DE LA TRÈS HONORABLE DRE NELLY B. K MUTTI, SC, DÉPUTÉE, FAPRA, PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE ZAMBIE ET REPRÉSENTANTE DU GROUPE DE LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC) AU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE (UIP), SUR LES DÉCISIONS DE LA 301e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE, TENUE LES 3 ET 4 OCTOBRE 2026 À ARUSHA, EN TANZANIE

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de proposer que la présente Assemblée plénière adopte le rapport sur les décisions de la 301e session du Comité exécutif de l'Union interparlementaire, tenue les 3 et 4 octobre 2026 à Arusha, en Tanzanie.

TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE 3

1.0 SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS 3

1.1 Rapport d'activité de la Présidente 3

1.2 Rapport d'activité de la Secrétaire générale 3

1.3 Rapport du Sous-Comité des finances 4

2.0 ADHÉSION À L'UIP ET SITUATION DE CERTAINS PARLEMENTS 4

2.1 Demande d'adhésion à l'UIP 5

2.2 Statut d'observateur permanent — Conférence interparlementaire des présidents de parlement (ISC) 5

3.0 MODIFICATIONS DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'UIP 5

4.0 ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'UIP 6

5.0 PRIX CREMER-PASSY DE L'UIP 2026 6

6.0 POINTS D'URGENCE 6

7.0 PROCHAINES RÉUNIONS DE L'UIP 7

8.0 RÉSOLUTIONS DE LA 153e ASSEMBLÉE DE L'UIP ET RÉUNIONS CONNEXES 7

9.0 CONCLUSION 9

ANNEXE I : COMPOSITION DU COMITÉ 11

COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Le Comité exécutif de l'UIP exerce une fonction de supervision et formule des recommandations à l'intention du Conseil directeur sur diverses questions, notamment les demandes d'adhésion à l'UIP présentées par des parlements nationaux ou des assemblées parlementaires régionales. Il propose également le programme de travail annuel et le budget de l'UIP. Il se réunit au moins deux fois par an, avant les Assemblées de l'UIP, et peut aussi tenir des sessions extraordinaires si nécessaire. Le Comité exécutif veille à la mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée et le Conseil directeur.

Il se compose de la Présidente, de 15 membres élus issus des différents groupes géopolitiques, de la présidence du Bureau des femmes parlementaires et de la présidence du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

1.0 SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS

1.1 Rapport d'activité de la Présidente

La Présidente de l'UIP, la Dre Tulia Ackson, députée, a présenté les principales activités menées au cours de son mandat, notamment :

a. la promotion de la diplomatie parlementaire et des efforts de paix, par la création de voies vers la paix et la facilitation de l'engagement de l'UIP auprès des pays touchés par des conflits ;
b. le plaidoyer en faveur d'un développement inclusif et durable, en renforçant l'engagement de l'UIP dans le suivi des progrès vers les Objectifs de développement durable ;
c. la promotion de l'égalité des sexes et de la participation politique des femmes, en soulignant le rôle essentiel des parlementaires dans la transposition des engagements mondiaux en matière d'égalité des sexes dans les lois, politiques et budgets nationaux ;
d. la promotion de l'action parlementaire face au changement climatique, notamment par la présidence des Réunions parlementaires de l'UIP organisées lors de la 29e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 29) ; et
e. l'encouragement du dialogue interreligieux et de la liberté de religion ou de conviction, en favorisant le dialogue entre les acteurs politiques et religieux.

1.2 Rapport d'activité de la Secrétaire générale

La Secrétaire générale a informé la réunion qu'au cours des neuf derniers mois, l'UIP avait organisé les activités suivantes :

a) des activités d'appui national dans 22 pays, afin de renforcer les capacités institutionnelles des parlements et leurs compétences sur des questions thématiques essentielles ;
b) un total de 63 manifestations régionales et mondiales visant à mobiliser et à renforcer l'action parlementaire et à faciliter l'apprentissage : 42 en présentiel, 19 à distance et 2 sous forme hybride ;
c) à l'approche de l'achèvement de la Stratégie de communication de l'UIP (2022–2026), plusieurs résultats majeurs avaient été obtenus, notamment :
d) *Réseaux sociaux* : le nombre total d'abonnés a dépassé 120 000, dont plus de 45 000 sur X, plus de 45 000 sur les plateformes Meta (Facebook, Instagram et Threads) et plus de 25 000 sur LinkedIn ;
e) *Stratégie vidéo* : près d'un million de vues cumulées des vidéos de l'UIP sur YouTube ;
f) Fréquentation du site web : croissance annuelle de 11 % sur *www.ipu.org*. En 2025, le site a enregistré un total de 540 000 visiteurs, avec une portée mondiale ; et
g) au cours de la période stratégique de 5 ans, l'UIP a lancé avec succès quatre grandes campagnes de communication en lien avec le thème annuel :
   - ✓ Je dis oui aux jeunes au Parlement !
   - ✓ Des parlements pour la planète
   - ✓ Réaliser l'égalité des sexes
   - ✓ une action à la fois
   - ✓ et, ajoutée tout récemment en 2026, Mettre les droits humains au premier plan.

1.3 Rapport du Sous-Comité des finances

Le Sous-Comité a informé le Comité exécutif que les contributions statutaires, d'un montant de 12 321 900 CHF (environ 15 millions USD), avaient été intégralement facturées en début d'année et comptabilisées en recettes. Pour 2026, la Secrétaire générale a présenté un budget de financement volontaire totalisant 4,7 millions CHF (environ 6 millions USD), pour un solde initial de 5,3 millions CHF (environ 7 millions USD) au début de l'année, destiné aux programmes de 2026 et des années suivantes.

2.0 ADHÉSION À L'UIP ET SITUATION DE CERTAINS PARLEMENTS

Le Comité exécutif a examiné la situation des parlements membres dont les droits d'adhésion risquaient d'être suspendus en raison d'arriérés de cotisations. En application de l'article 5.3 des Statuts et Règlements de l'UIP, le Comité exécutif a recommandé la suspension des pays suivants :

a. Guinée
b. Libéria
c. Îles Marshall et Tuvalu ; et
d. Comores.

Le Comité exécutif a en outre invité les groupes géopolitiques à continuer d'encourager la participation active de leurs parlements membres qui ne prennent pas part aux réunions statutaires de l'UIP et aux autres manifestations mondiales.

2.1 Demande d'adhésion à l'UIP

Le Comité exécutif de l'UIP a été informé que la Secrétaire générale de l'UIP avait reçu une communication du Greffier du Parlement de Naoero demandant son affiliation à l'UIP. Après examen de la question, le Comité exécutif a approuvé à l'unanimité la recommandation de réintégrer Naoero au sein de l'UIP.

2.2 Statut d'observateur permanent — Conférence interparlementaire des présidents de parlement (ISC)

Le Comité exécutif a été informé de la demande de statut officiel d'observateur présentée par le Secrétaire général de la Conférence interparlementaire des présidents de parlement (ISC). À l'issue du débat, le Comité a toutefois décidé à l'unanimité de reporter l'examen de cette question, afin de permettre à la Secrétaire générale de recueillir davantage d'informations sur les objectifs de ce groupement.

3.0 MODIFICATIONS DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'UIP

Le Comité exécutif a été invité à examiner les éventuels sous-amendements aux modifications des Statuts et Règlements de l'UIP soumises à l'approbation de la 153e Assemblée, concernant l'introduction d'un deuxième point d'urgence.

Le Comité exécutif a poursuivi la discussion engagée lors de sa session précédente sur l'éventuelle introduction d'un point d'urgence supplémentaire. Comme le prévoit l'article 11.2 a) du Règlement de l'Assemblée : *« Une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur une situation internationale majeure et récente, qui nécessite une intervention urgente de la communauté internationale et sur laquelle il convient que l'UIP exprime son opinion et mobilise une réponse parlementaire. Pour être acceptée, une telle demande doit recueillir une majorité des deux tiers des suffrages exprimés. »*

L'inscription de points d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée de l'UIP a évolué en fonction des priorités mondiales. Avant 2020, les résolutions portaient sur des questions aussi diverses que le changement climatique, les conflits, le terrorisme et les crises humanitaires. L'adoption de ces résolutions sur des points d'urgence résultait souvent d'un dialogue inclusif entre les groupes géopolitiques, les propositions étant généralement coparrainées ou soutenues par des parlements membres de différentes régions.

Le Comité exécutif a constaté que la multiplication des crises dans le monde et l'intensification de la polarisation géopolitique avaient entravé la recherche d'un consensus sur le point d'urgence. Il a réexaminé la proposition visant à permettre à l'Assemblée de l'UIP de traiter une autre question urgente, au moyen de l'adoption d'un point d'urgence supplémentaire soumis aux mêmes règles que le point d'urgence actuel, notamment l'exigence d'une majorité des deux tiers. Il a également

été avancé que cette mesure pourrait renforcer la réactivité de l'Assemblée, élargir l'éventail des questions critiques et urgentes pouvant être traitées en temps utile, et réduire le risque que des situations tout aussi pressantes soient mises en concurrence pour être examinées par les membres de l'UIP.
Le Comité exécutif a toutefois convenu de maintenir la pratique consistant à n'inscrire qu'un seul point d'urgence à l'ordre du jour. Il a également décidé de suspendre la révision continue des Statuts et Règlements de l'UIP, afin de permettre l'expérimentation des règles actuellement révisées avant toute nouvelle modification.

4.0 ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'UIP

M. Milton Dick, député et Président de la Chambre des représentants d'Australie, a été élu 32e Président de l'Union interparlementaire (UIP). M. Milton Dick a obtenu 56 % des suffrages exprimés à l'issue d'un seul tour de scrutin à bulletin secret. Il succède à la Dre Tulia Ackson, députée de la République-Unie de Tanzanie, dont le mandat de trois ans s'est achevé à la clôture de l'Assemblée. M. Milton Dick a devancé Mme Sahiba Gafarova, Présidente du Milli Majlis d'Azerbaïdjan, et M. Rojo Edwards Silva, membre du Sénat du Chili.

5.0 PRIX CREMER-PASSY DE L'UIP 2026

Mme Rocío Abed de Zacarías, députée du Paraguay, a été choisie comme lauréate du Prix Cremer-Passy 2026 pour ses efforts en faveur des droits humains. Ce prix porte le nom des deux fondateurs de l'UIP, les parlementaires M. Frédéric Passy et Sir William Randal Cremer, qui ont créé l'Union interparlementaire (UIP) en 1889.

Mme Abed siège à la Chambre des députés du Paraguay depuis 2018 et exerce son deuxième mandat législatif consécutif, qui s'achèvera en 2028. Ses travaux parlementaires ont porté principalement sur la santé, les droits des femmes et l'inclusion sociale, notamment à travers trois textes de loi dans l'élaboration desquels elle a joué un rôle essentiel. Le Prix Cremer-Passy est ouvert à tout parlementaire en exercice qui contribue de manière exceptionnelle à la défense et à la promotion des objectifs de l'UIP, ainsi qu'aux personnes « qui contribuent à un monde plus uni, pacifique, durable et équitable ».

6.0 POINTS D'URGENCE

Quatre (4) demandes d'inscription de points d'urgence ont été soumises à l'examen de l'Assemblée, comme suit :

a. demande présentée par la délégation de Bahreïn, avec le soutien du Groupe arabe et du Chili, sur le thème « ***Garantir la liberté de navigation, la sécurité maritime et la circulation du commerce international dans les corridors et détroits maritimes, conformément au droit international : appel à une action parlementaire urgente » ;***

b. demande présentée par la délégation de la République islamique d'Iran sur le thème ***« Condamnation de l'agression militaire des États-Unis d'Amérique et d'Israël contre la République islamique d'Iran, ainsi que***

du blocus aérien et naval imposé par les États-Unis d'Amérique, en tant que violations du droit international et du principe de non-intervention » ;

c. demande présentée par la délégation du Népal sur le thème ***« Action parlementaire urgente pour faire face aux catastrophes liées au climat et renforcer la résilience dans la région de l'Himalaya et les autres régions vulnérables » ; et***

d. demande présentée par la délégation de l'Ukraine sur le thème ***« Protéger les civils et les infrastructures civiles essentielles dans les conflits armés : une action parlementaire urgente pour faire respecter le droit international ».***

Sur décision de l'Assemblée, le point d'urgence présenté par la délégation du Népal concernant la nécessité d'une **action parlementaire urgente pour faire face aux catastrophes liées au climat et renforcer la résilience dans la région de l'Himalaya et les autres régions vulnérables a été adopté.** La proposition a recueilli une majorité des deux tiers, avec 901 voix pour, 78 voix contre et 140 abstentions.

7.0 PROCHAINES RÉUNIONS DE L'UIP

Le Conseil directeur a approuvé, entre autres, les réunions suivantes de l'UIP :

a. Conférence parlementaire mondiale de l'UIP sur les droits humains, les 12 et 13 novembre 2026, à Genève, en Suisse ;
b. Réunion parlementaire de l'UIP à l'occasion de la COP31, le 16 novembre 2026, à Antalya, en Turquie ;
c. Conférence mondiale sur l'e-Parlement 2026, les 17 et 18 novembre 2026, au Parlement européen, à Bruxelles, en Belgique ;
d. Volet parlementaire du Forum sur la gouvernance de l'Internet 2026, les 16 et 17 décembre 2026, à Nairobi, au Kenya ;
e. 154e Assemblée de l'UIP et réunions connexes, à Genève, en Suisse, du 10 au 14 mai 2027 ; et
f. 155e Assemblée et réunions connexes, à ALTAGRACIA, en République dominicaine, du 9 au 13 novembre 2027.

8.0 RÉSOLUTIONS DE LA 153e ASSEMBLÉE DE L'UIP ET RÉUNIONS CONNEXES

Les travaux de la 153e Assemblée de l'UIP et des réunions connexes se sont achevés par l'adoption de la Déclaration d'Arusha, dans laquelle les parlementaires ont convenu de ce qui suit :

a. Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des communautés, qui se renforcent mutuellement et sont essentielles pour établir la confiance dans les institutions publiques et favoriser le bien-être et le développement de sociétés pacifiques ;

b. Veiller à ce que des institutions efficaces, responsables, inclusives et transparentes créent les conditions permettant aux populations d'exercer leurs droits et de participer aux décisions qui concernent leur vie. Parallèlement, les communautés autonomisées apportent des expériences vécues, des connaissances et des innovations susceptibles d'aider les institutions à répondre plus efficacement aux besoins des populations ;
c. Affirmer que les travaux parlementaires doivent être ancrés dans les réalités des populations, en soulignant que le véritable critère d'évaluation de la bonne gouvernance est son impact concret sur la vie des personnes, afin de garantir l'égalité des chances pour tous. Les parlementaires ont donc appelé à fonder les lois, politiques et budgets sur diverses formes de données probantes, notamment des données scientifiques et quantitatives, des statistiques officielles, des savoirs locaux et communautaires et les expériences vécues des populations ;
d. Souligner la nécessité pour les parlementaires d'être présents et disponibles auprès des communautés qu'ils représentent, notamment celles qui sont isolées ou touchées par une crise ;
e. Reconnaître qu'il est essentiel de tenir compte de la diversité des réalités vécues, en particulier celles des personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation. La vulnérabilité dépend du contexte, évolue et présente souvent plusieurs dimensions. Pour y remédier, il faut comprendre les contextes historiques, sociaux et culturels dans lesquels vivent les personnes et les communautés, ainsi que les obstacles à leur participation égale à la société et à la vie publique ;
f. Souligner que les informations erronées et la désinformation sapent la confiance et la prise de décision fondée sur des données probantes, réduisent la capacité d'agir des populations et affaiblissent la cohésion sociale. Dans cette optique, l'Assemblée a décidé que les parlements devaient montrer l'exemple : communiquer de manière accessible et adaptée aux cultures, fournir des sources d'information fiables, renforcer la résilience du public face aux informations erronées et à la désinformation, et promouvoir un débat public respectueux et fondé sur des données probantes ;
g. Faire des parlements des institutions plus ouvertes, qui dépassent les mécanismes traditionnels de participation du public et établissent des partenariats plus solides avec les communautés ;
h. Organiser au sein des parlements des débats ouverts et éclairés sur les possibilités et les défis que présentent l'intelligence artificielle (IA) et les autres technologies numériques, et élaborer des lignes directrices et des cadres définissant comment ces technologies peuvent être utilisées de manière responsable pour renforcer les relations avec le public et sa participation, tout en garantissant la protection et la souveraineté des données ;
i. Rester vigilants et poursuivre les efforts en créant des cadres juridiques favorables, en proposant des mesures incitatives, du mentorat et un appui au développement des compétences, et en s'attaquant aux préjugés culturels et sociaux qui peuvent limiter l'accès à la prise de décision ;

j. Rester déterminés à soutenir les efforts en faveur de la bonne gouvernance et de l'autonomisation des communautés, en s'attaquant aux défis à long terme ;
k. Dresser un état des tendances de sous-représentation au sein des parlements à partir de données passées et actuelles, et identifier les obstacles structurels, sociaux et institutionnels croisés qui limitent la participation et la représentation égales des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des autres groupes historiquement sous-représentés, afin d'élaborer des mesures concrètes pour remédier à ces inégalités ; et
l. Examiner comment l'utilisation responsable de l'IA et des autres outils numériques au sein des parlements peut renforcer les relations avec les communautés et leur participation, et développer à cet effet des capacités, des lignes directrices, des cadres et des mécanismes de contrôle.

9.0 CONCLUSION

Permettez-moi, une fois encore, d'exprimer officiellement ma gratitude pour le privilège qui m'est accordé de représenter le Groupe de la SADC au Comité exécutif de l'UIP. Je suis convaincue que les principaux éléments présentés ici aideront les parlements membres à faire le point sur les questions émergentes au sein de l'UIP.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de soumettre cette proposition.

_____

La très honorable Dre Nelly B. K MUTTI, SC, députée, FAPRA,
PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE ZAMBIE

_____

McDonald MWIINGA
CHARGÉ DES RELATIONS AVEC L'UIP

ANNEXE I : COMPOSITION DU COMITÉ

MEMBRES PRÉSENTS

1. L'honorable Dre Tulia Ackson, députée, Présidente
2. L'honorable G. Morawska-Stanecka, députée, Vice-Présidente
3. L'honorable Dre Nelly B. K Mutti, SC, députée, Vice-Présidente du Comité exécutif, Groupe africain
4. L'honorable M. M. Dick, député, Vice-Président du Comité exécutif, Groupe Asie-Pacifique
5. L'honorable C. Cajado Sampaio, député, Vice-Président du Comité exécutif, Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes
6. L'honorable Mme I.K. Godalena
7. L'honorable Sevil Mikayilova, députée
8. L'honorable Hassan Aden Gueddi, député
9. L'honorable Xavier Iacovelli, député
10. L'honorable Mardani Ali Sera, député
11. L'honorable Maria del Carmen Alva Prieto, députée
12. L'honorable Gabriela Morawska-Stanecka, députée
13. L'honorable Hamda bint Hassan al-Sulaiti, députée
14. L'honorable Karen Bradley, députée
15. Mme l'Ambassadrice Anda Filip, Secrétaire générale de l'UIP

Membres de droit du Comité exécutif
1. Mme Cynthia López Castro, députée
2. Mme Nour Abu Ghosh, députée